[LABEL ISR]

# Ecofi Ultra Short Term obtient le label ISR et élargit ses leviers de performances tout en réduisant son horizon de placement recommandé

Paris, le 10 novembre 2026

**Dans un environnement marqué par la remontée des taux courts, la volatilité obligataire et les incertitudes géopolitiques, Ecofi, la société de gestion d'actifs du Crédit Coopératif, annonce l'obtention du label ISR pour son fonds Ecofi Ultra Short Term.**

**Spécialisé dans les obligations de très courte durée, ce fonds de 163 millions d'euros d'encours (au 2 octobre 2026) vise à répondre aux besoins des investisseurs souhaitant valoriser leur trésorerie tout en limitant leur exposition au risque de taux. Cette labellisation intervient quelques mois après une évolution de sa stratégie de gestion, destinée à élargir son univers d'investissement et à diversifier ses sources potentielles de rendement.**

## La remontée des taux courts renforce l'attrait des placements de trésorerie

En zone euro, le regain des tensions inflationnistes, notamment alimenté par les prix de l'énergie, a conduit la Banque centrale européenne à reprendre son resserrement monétaire en 2026. Une évolution susceptible de soutenir la rémunération des placements monétaires et obligataires de courte durée.

Parallèlement, les marchés obligataires restent soumis à d'importantes incertitudes. Les tensions géopolitiques au Moyen-Orient, les interrogations sur les trajectoires budgétaires européennes et les évolutions des anticipations monétaires entretiennent la volatilité des rendements souverains.

Dans cet environnement, les stratégies obligataires de très courte durée offrent une alternative aux placements monétaires traditionnels, et permettent de rechercher un rendement complémentaire tout en maintenant une sensibilité limitée aux variations des taux d'intérêt

## Ecofi Ultra Short Term : une stratégie obligataire de court terme associant recherche de rendement et faible sensibilité aux taux

Ecofi Ultra Short Term se positionne entre les solutions monétaires traditionnelles et les fonds obligataires plus sensibles aux variations de taux.

Ecofi Ultra Short Term cherche à conjuguer recherche de rendement et faible exposition au risque de taux. Sa sensibilité est inférieure à un an, tandis que sa volatilité historique sur un an s'établissait à 0,43 % au 5 octobre 2026 (part R). Le fonds présente également un indicateur synthétique de risque (SRI) de 1 sur 7.

Ces caractéristiques traduisent un positionnement privilégiant les maturités courtes, dans un objectif de limitation de l'exposition aux fluctuations des marchés obligataires, sans exclure le risque de perte en capital.

Avec un horizon de placement recommandé de six mois et 163 millions d'euros d'encours au 2 octobre 2026, Ecofi Ultra Short Term s'adresse notamment aux investisseurs souhaitant

valoriser leur trésorerie sur une durée courte, tout en limitant leur exposition aux variations de taux, sans garantie en capital.

**Une gestion plus flexible pour élargir les sources potentielles de rendement**

Depuis le 10 juillet 2026, Ecofi Optim 12 mois est devenu Ecofi Ultra Short Term, avec un horizon de placement recommandé ramené de douze à six mois et un nouvel indice de référence, l'€STR.

Cette évolution s'accompagne d'un élargissement de l'univers d'investissement du fonds. Celui-ci peut désormais investir dans certains titres de maturité inférieure à deux ans, présentant une notation de court terme allant jusqu'à A3/P3.

Cet assouplissement donne aux équipes de gestion davantage de latitude pour exploiter les opportunités offertes par les différents segments du marché obligataire de court terme, sans nécessairement accroître la sensibilité globale du portefeuille aux variations de taux.

**Le label ISR, la reconnaissance d'une démarche d'investissement responsable déjà en place chez Ecofi**

L'obtention du label ISR le 14 octobre 2026 vient reconnaître la démarche d'investissement responsable PRISME, déjà mise en œuvre par Ecofi pour son fonds Ecofi Ultra Short Term

Chez Ecofi, l'anticipation des évolutions du label s'inscrit dans une démarche de longue date. Pour Ecofi Ultra Short Term, les exigences relatives à l'univers d'investissement étaient déjà satisfaites : aucune adaptation de cet univers ni cession de valeurs n'a donc été nécessaire pour obtenir la labellisation.
Le fonds intègre également parmi les objectifs de gestion, la prise en compte du PAI 12, indicateur relatif à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes (Les fonds labelisés ISR ont pour objectif d'obtenir un écart de rémunération entre les sexes inférieur à celui de leur univers ESG.) et le PAI 3 (indicateur de mesure de l'intensité carbone, calculée avec les émissions scope 1, 2 et 3, laquelle doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG.)

Classé Article 8 au titre du règlement SFDR, Ecofi Ultra Short Term associe ainsi une stratégie obligataire de courte durée à une démarche d'investissement responsable, dont le label ISR vient aujourd'hui reconnaître la cohérence avec les exigences du référentiel.

« *La remontée des taux courts redonne de l'intérêt aux placements de trésorerie, mais la volatilité obligataire impose de rester sélectif. Avec Ecofi Ultra Short Term, nous avons fait évoluer notre gestion pour élargir notre univers d'investissement et diversifier nos sources potentielles de rendement, sans nécessairement accroître notre exposition au risque de taux. L'obtention du label ISR traduit notre volonté de conjuguer cette exigence financière avec nos engagements en matière d'investissement responsable*. » déclare Olivier Guillou, Directeur de la Gestion d'Ecofi.

**Les caractéristiques clés d' Ecofi Ultra Short Term**

| | |
|---|---|
| Objectif de gestion | Obtenir, sur la durée de placement recommandée de 6 mois, une performance supérieure à celle de l'€STER, nette de frais de gestion selon une approche ISR. |
| Code ISIN | Part R : FR0010793778 – Part I : FR0014019TG1 – Part SI : FR0014019TH9 |
| Société de gestion | Ecofi Investissements, SGP agréée par l'AMF n° GP97004 |
| Dépositaire/ Conservateur | CACEIS BANK FRANCE |
| Date de création | 23 septembre 2009 |
| Devise de valorisation | Euro |
| Indice de référence | €STER. Néanmoins, il est rappelé que la gestion de l'OPC n'est ni indiciel ni à référence indicielle, sa gestion étant discrétionnaire au sein de son univers d'investissement. Il ne vise pas à répliquer son indicateur de référence. |
| Forme juridique | FCP |
| Classification AMF | Obligations et autres titres de créances libellés en euro |
| Valeur initiale de la part | Parts R, I et SI : 10 000 euros |
| Conditions de souscription/ rachat | Chaque jour (J) avant 11h30 sur la valeur liquidative du jour (J) (cours inconnu) – Règlement J+1 |
| Première souscription minimale | Part R : une part – Part I : 5 M€ - Part SI : 50 M€ |
| Frais de gestion | Part R : 0,25% - Part I : 0,18% - Part SI : 0,14% |
| Commission de souscription | Néant |
| Commission de rachat | Néant |
| Commission de surperformance | Part R : néant – Parts I et SI : 20 % au-delà de l'€STER Capitalisé + 30 bps |
| Risques significatifs | Perte en capital, taux, crédit, juridique, gestion discrétionnaire, lié à la gestion des garanties, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, juridique, durabilité |
| Horizon d'investissement | 6 mois |
| Echelle de risque[1] | 1 sur 7 |
| Classification SFDR | Article 8 |

[1]L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section « Principaux risques » du Prospectus.
Le label ISR ne constitue pas une garantie de performance financière, de maîtrise des risques ou d'absence d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité.
Avant toute décision d'investissement, il convient de consulter le document d'informations clés (DIC) et le prospectus du fonds, disponibles auprès d'Ecofi.

_____

***À propos d'Ecofi :***

*Société de gestion du Groupe Crédit Coopératif, membre de BPCE, Ecofi est une société de gestion pionnière dans la finance durable dont les encours sous gestion s'élèvent à 10,2 milliards d'euros (au 31/08 :2026).*

*Ecofi est une entreprise à mission ancrée dans l'économie sociale et solidaire, qui développe depuis plus de 50 ans des solutions d'investissement à impact alliant performance financière et respect de l'homme et de la planète. Ecofi s'appuie sur des équipes expertes, que ce soit pour la gestion des grandes classes d'actifs, la recherche économique, l'analyse financière, l'ISR ou le solidaire. Chez Ecofi, la recherche d'impact positif est transversale, portée par chaque collaborateur et collaboratrice dans tous les départements.*

*Avec un ancrage historique dans l'économie sociale et solidaire et dans les territoires, Ecofi aligne ses paroles et ses actes pour que l'argent de ses clients soit actif pour le futur. Cet engagement n'a fait que grandir au fil des ans avec :*

- *le statut d'entreprise à mission (première société de gestion française à l'adopter en juin 2020) ;*
- *une gamme de fonds ouverts 100% ISR, uniquement articles 8 ou 9 ;*
- *le développement de sa méthodologie propriétaire d'analyse extra-financière PRISME, un processus rigoureux et cohérent qui allie : exclusions sectorielles exigeantes, exclusion des paradis fiscaux, notation ESG, et analyse des controverses ;*

*Aujourd'hui, Ecofi inscrit plus que jamais sa démarche sur le long terme, avec l'objectif de générer un impact positif.*

*Plus d'informations : www.ecofi.fr*

_____

**Contacts presse :**
Fabienne Salagnac : 06 82 39 43 77 - fabienne.salagnac@petitlama.fr
Paul Caillaud : 06 46 40 36 85 – paul.caillaud@petitlama.fr

**Ecofi Investissements – Entreprise à mission**
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés sous le numéro GP97004
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 7 111 836 € - 999 990 369 R.C.S. Paris - APE 66.30Z
12 boulevard de Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex • Téléphone 33 (0) 1 44 88 39 00
www.ecofi.fr